



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référence : D20017525

Paris, le – 3 DEC. 2020

La ministre

à

Mesdames et messieurs les
préfets de région
Mesdames et messieurs les
directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale
Mesdames et messieurs les
directeurs régionaux de
l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Mesdames et messieurs les
préfets de département

Objet : hébergement des personnes sans abri dans le contexte de la crise sanitaire et de la campagne hivernale – consignes en cas de déclenchement du plan Grand Froid

L'instruction du 17 octobre 2020 avançant le lancement de la campagne hivernale, puis l'instruction interministérielle du 3 novembre 2020 portant sur la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie de la Covid-19 ont donné comme priorité l'hébergement des personnes précaires, quel que soit leur statut.

Afin de pouvoir proposer une solution à chaque personne en situation de rue, il vous a été demandé de prioriser les places en hôtels ou en structures qui permettent le respect des mesures barrières, en évitant les gymnases sauf en cas de situation exceptionnelle en veillant à ce que ces mesures barrières puissent être mises en place.

Grâce à vos efforts, plus de 14 000 places supplémentaires ont été mobilisées, pour un total de plus de 190 000 places sur l'ensemble du territoire.

Malgré cette mobilisation inédite, il reste encore des personnes pour lesquelles une solution n'a pas pu être proposée.

Je vous demande donc, en anticipant sur le déclenchement d'une période de grand froid :

- de poursuivre la mobilisation des places en hôtels ou en structures permettant le respect des mesures barrières avec comme objectif de proposer une solution à chaque personne en situation de rue ;
- de considérer que l'ensemble des places supplémentaires sont maintenues ouvertes au moins jusqu'au 1er avril, même si le confinement prend fin avant cette date ;
- en cas de déclenchement du plan Grand Froid, si les places mobilisées dans votre département ne sont pas suffisantes, d'ouvrir des places « grand froid », avec possibilité de mobiliser de manière exceptionnelle des gymnases, dans le respect des mesures sanitaires et en lien avec les ARS ;
- d'anticiper la sortie de la campagne hivernale en intensifiant la fluidité et l'accès au logement. Vous devrez organiser une sortie en sifflet après le 1er avril pour éviter des remises à la rue.

Vous poursuivrez la remontée hebdomadaire de vos données au niveau départemental à la DGCS. La DGCS et la Dihal sont pleinement mobilisées à vos côtés dans cette période de gestion de crise et sont à votre disposition en cas de difficultés relatives à la mise en œuvre de cette instruction.

Par ailleurs, au 1er décembre, 927 places de CHS sont ouvertes, avec un taux d'occupation de 17 %. Je vous demande de n'ouvrir de nouvelles places qu'en cas de tension sur le dispositif ou d'évolution rapide du taux d'occupation à la hausse.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour poursuivre les efforts déjà réalisés et intensifier vos actions au service de nos concitoyens les plus démunis.



Emmanuelle WARGON